

GUIDE DU PARENT ÉTÉ 2025

**Saint
Germain**
DE-GRANTHAM

Où est Germain?
CET ÉTÉ, AIDE-NOUS À LE RETROUVER!



819 395-5496 p.801



LOISIRS@ST-GERMAIN.INFO

1. OBJECTIF DU DOCUMENT

Ce guide parent a été conçu pour vous fournir toutes les informations nécessaires afin de garantir une expérience agréable, sécuritaire et enrichissante pour votre enfant tout au long de son séjour au camp de jour.

Par souci de simplicité et afin d'éviter l'alourdissement du texte, le Guide du parent a été rédigé au masculin, mais il s'entend dans un sens inclusif pour toutes et tous.

2. BUREAUX ADMINISTRATIFS

Téléphone : 819 395-5496

233, chemin Yamaska, Saint-Germain-de-Grantham (Québec) J0C 1K0

Heures d'ouverture

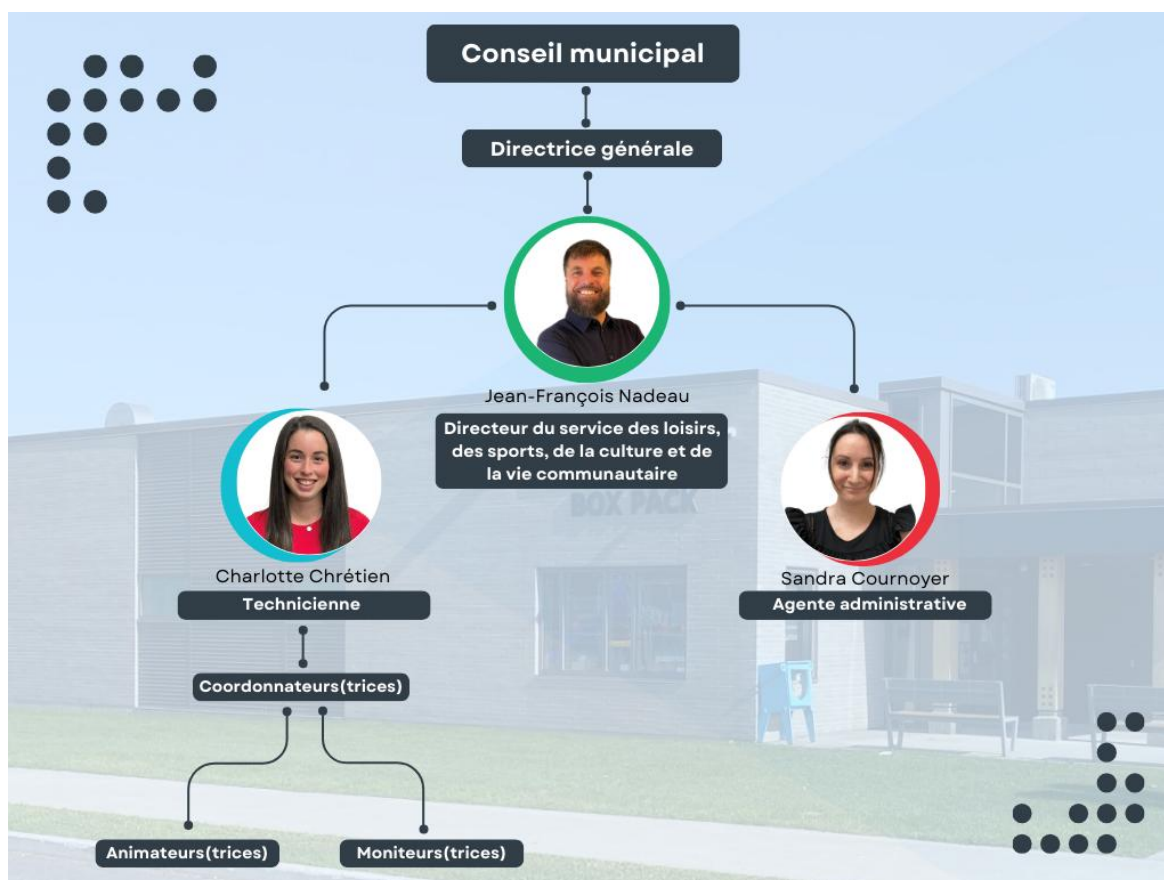
Lundi au jeudi : 8 h à 16 h

Tout au long de l'été, les échanges par courriel seront le moyen le plus simple pour nous contacter concernant la gestion et recevoir les informations relatives au camp.

Pour toute question, référez-vous à la technicienne en loisirs.

3. ÉQUIPE ADMINISTRATIVE – SERVICE DES LOISIRS

DIRECTEUR DES LOISIRS	Jean-François Nadeau	directionloisirs@st-germain.info	Poste 815
TECHNICIENNE EN LOISIRS	Charlotte Chrétien	serviceloisirs@st-germain.info	Poste 802
AGENTE ADMINISTRATIVE	Sandra Cournoyer	loisirs@st-germain.info	Poste 801



4. FORMATION DES ANIMATEURS

L'ensemble de notre personnel d'animation détient une formation (offerte par la municipalité), ainsi qu'une formation RCR, afin de sensibiliser et d'informer le personnel en cas de besoin.

Principes d'une communication efficace	Dynamique d'un groupe	Travail d'équipe
Besoins et caractéristiques des enfants	Sécurité, prévention et gestion des risques	Premiers soins
Attitude et éthique	Aspects légaux de la fonction d'animateur	

5. DÉFINITION DE NOS VALEURS

Le camp de jour est un service animé à caractère récréatif et éducatif qui est offert en journée durant la semaine, du lundi au vendredi, par un personnel formé pour répondre aux besoins des enfants âgés de 4 à 12 ans et pour contribuer à leur développement personnel tout en véhiculant les valeurs suivantes :

Plaisir	Sécurité	Créativité	Appartenance
Respect	Saines habitudes de vie	Diversité	Développement de soi

6. NOS GROUPES

Admissibilité : Enfant âgé de 4 à 12 ans (maternelle 4 ans ou maternelle régulière complétée). Les groupes seront faits selon les catégories suivantes : 4 ans, 5-6 ans, 7-8 ans, 9-10 ans et 11-12 ans. Il est possible qu'en cas de manque d'inscriptions dans un groupe, celui-ci soit jumelé avec un autre.

Aucune modification dans les groupes ne sera permise durant l'été, sauf si le coordonnateur le juge nécessaire.

7. PÉRIODE D'INSCRIPTION

24 mars au 8 juin 2025 | 9 au 13 juin 2025 → frais de retard de 25 \$/enfant

Aucune inscription ne sera acceptée après le 14 juin 2025.

EN LIGNE	EN TOUT TEMPS	st-germain.info Section Loisirs et culture/Camp de jour
EN PERSONNE	HEURES ADMINISTRATIVE	Bureau municipal

Pour confirmer votre inscription, vous devez nous retourner la Fiche de renseignements par courriel à loisirs@st-germain.info. Cette fiche est disponible uniquement sur le site Web st-germain.info, dans la section Camp de jour.

PROCÉDURE - INSCRIPTION EN LIGNE

1. Accédez au portail d'inscription accessible sur le site internet de la municipalité st-germain.info, section Camp de jour.
2. Si vous possédez déjà un compte*, entrez votre courriel et votre mot de passe dans l'espace prévu à cet effet, puis passez à l'étape 4.
3. Si vous ne possédez pas encore de compte, vous devrez en créer un pour chaque membre de votre famille en cliquant sur Créer un compte, au-dessus de S'inscrire. Votre demande de création de compte sera approuvée dans un délai de 24 à 48 heures ouvrable.
4. Accédez à l'onglet S'inscrire.
5. Choisissez le groupe qui correspond au profil de votre enfant.
6. Effectuez le paiement.
7. Faites parvenir la *Fiche de renseignements* et au besoin le *Formulaire d'autorisation de médicament* dûment complétés par courriel à serviceloisirs@st-germain.info ou remettez-les lors de la rencontre de parents le 12 juin.

*Si vous avez oublié votre mot de passe, vous NE devez PAS créer un 2^e compte à votre enfant. Appelez au Service des loisirs sur les heures d'ouverture, il nous fera plaisir de vous aider!

8. TARIFS

CAMP DE JOUR 9 h à 16 h	1 ^{er} ENFANT	2 ^e ENFANT (10 % de réduction)	3 ^e ENFANT ET + (15 % de réduction)
ÉTÉ COMPLET	490 \$	441 \$	416,50 \$
À LA SEMAINE	163 \$ / enfant		

SERVICE DE GARDE 7 h à 9 h / 16 h à 17 h 30	1 ^{er} ENFANT	2 ^e ENFANT (10 % de réduction)	3 ^e ENFANT ET + (15 % de réduction)
ÉTÉ COMPLET	230 \$	207 \$	195,50 \$
À LA SEMAINE	38 \$ / enfant		
À LA JOURNÉE	11 \$ / enfant		
*Si l'inscription est faite en ligne, le système accepte seulement 1 journée pour l'été. Si vous avez besoin de plus d'une journée, contactez le Service des loisirs pour compléter la transaction.			

MODES DE PAIEMENT	Débit	Crédit	Chèque	Argent comptant
-------------------	-------	--------	--------	-----------------

Un dépôt **minimum de 200 \$** est requis pour l'inscription.

Le paiement complet doit être fait **avant le 13 juin**, sinon l'inscription sera annulée.

Les familles à faible revenu peuvent faire une demande d'aide financière auprès de certaines fondations. Pour plus d'information, contactez-nous. Il nous fera plaisir de vous aider!

9. ANNULATION OU REMBOURSEMENT

Veillez transmettre votre demande par courriel à loisirs@st-germain.info.

Des frais d'administration de 25 \$/enfant seront exigés pour une annulation.

Aucun remboursement après le 20 juin.

Aucun remboursement en cas de **suspension** ou **d'expulsion** du camp de jour.

Un remboursement peut être émis pour les semaines restantes du camp pour l'une des situations suivantes :

- Maladie ou blessure nécessitant un arrêt complet de la participation aux activités (sur présentation d'un document médical)
- Déménagement (changement de municipalité)

10. REÇU POUR FIN D'IMPÔT

Selon la Loi sur l'impôt, un reçu pour frais de garde (Relevé 24) vous sera envoyé par la poste en février de l'année suivant la présence de votre enfant au camp de jour pour votre déclaration d'impôt.

Lors de l'inscription de l'enfant, vous devez fournir le numéro d'assurance sociale de la personne qui paie le service. Également, la bonne adresse postale doit être fournie afin que l'on puisse vous acheminer le document. Si vous déménagez, il est de votre responsabilité de communiquer avec nous pour modifier votre dossier.

11. HORAIRES

CAMP DE JOUR	25 juin au 15 août	Lundi au vendredi	9 h à 16 h
SERVICE DE GARDE	25 juin au 15 août	Lundi au vendredi	7 h à 9 h & 16 h à 17 h 30
Important : camp de jour et service de garde fermés le lundi 30 juin pour la Fête du Canada.			

RENCONTRE DE PARENTS	12 juin	18 h 30	Gymnase de l'école Jésus-Adolescent 253, rue St-Edouard, Saint-Germain
Important : Nous demandons que seuls les parents participent à cette rencontre, afin de préserver la surprise pour les enfants.			

7 h Service de garde

9 h Début de la journée

9 h 15 Animation

10 h 30 Collation

10 h 45 Animation

12 h Dîner

13 h Animation

14 h 15 Collation

14 h 30 Animation

15 h 45 Fin de la journée

16 h Service de garde

12. SORTIES (NOUVELLE FORMULE)

Afin de garantir une expérience tout aussi enrichissante et amusante pour vos enfants, nous avons fait le choix d'une nouvelle formule pour les activités/sorties du camp. Ainsi, il n'y aura aucune sortie à l'extérieur de la municipalité et aucun frais supplémentaires.

Les sorties seront remplacées par des activités spéciales sur le site du camp de jour et offrant à vos enfants des expériences qui sortent de l'ordinaire. Ces activités spéciales auront lieu le mercredi, selon le programme de la semaine.

Nous sommes convaincus que cette approche offrira une programmation dynamique et stimulante, tout en permettant à vos enfants de vivre des moments mémorables dans un cadre local.

Activités spéciales du lundi et mercredi matin

Chaque lundi et mercredi matin, vos enfants participeront à un exercices/danse dynamique pour démarrer la journée avec énergie et bonne humeur. Ils profiteront ensuite d'un spectacle amusant, en lien avec la thématique de l'été.

13. ARRIVÉES/DÉPARTS/SERVICE DE GARDE

Les arrivées/départs et le service de garde se feront dans la cour de l'école Roméo-Salois ou à l'Agora en cas de pluie.

Le service de garde est disponible uniquement pour les enfants inscrits au camp de jour. Il est possible d'utiliser le service de garde de façon ponctuelle.

Après 17 h 30, si un enfant n'a pas quitté le camp de jour, le coordonnateur présent communiquera avec les parents. Des frais de 5 \$ pour chaque tranche de 10 minutes de retard, par enfant seront facturés au parent.

Si un enfant n'est pas inscrit au service de garde, mais utilise les services (arrivée avant 9 h ou départ après 16 h), il sera considéré comme utilisant le service de garde à la journée et le montant prévu par jour, par enfant sera facturé au parent.

Mot de passe familial

Cette méthode sera utilisée au départ de l'enfant : vous devrez dire le mot de passe familial lorsque vous viendrez chercher votre enfant.

Seules les personnes inscrites sur la *Fiche de renseignements* seront autorisées à venir chercher l'enfant. Ces personnes devront également connaître le mot de passe familial, sans quoi elles ne seront pas autorisées à quitter les lieux avec l'enfant. Par contre, il est possible de nous informer par écrit si une personne non autorisée doit venir chercher l'enfant.

14. DINER ET COLLATION

Le dîner et les temps de collation sont supervisés par le personnel d'animation. Les animateurs veilleront à inclure une période pour le lavage des mains avant et après chaque repas.

Lunch froid ou thermos	Aucun repas à réchauffer	2 collations santé	Brevage pour le dîner
------------------------	--------------------------	--------------------	-----------------------

Nous vous encourageons à préparer un lunch santé et bien équilibré, contenant des fruits et des légumes, afin que votre enfant puisse avoir de l'énergie tout au long de la journée.

Aucun micro-ondes ou réfrigérateur sur place. Si nécessaire, veuillez prévoir un bloc réfrigérant.

L'enfant doit avoir une bouteille d'eau réutilisable identifiée en tout temps. Nous pourrions remplir les bouteilles grâce à un point d'eau potable.



Pensez à l'environnement et utilisez des ustensiles, sacs à lunch et contenants réutilisables, autant pour la nourriture que pour les breuvages. Tous les déchets resteront dans la boîte à lunch et seront rapportés à la maison pour que vous puissiez en disposer convenablement. Les contenants de verre sont interdits pour des raisons de sécurité.

Afin de prendre soin des enfants ayant des allergies, nous vous demandons d'éviter les aliments contenant des arachides, des noix ou des fruits de mer. De plus, pour les mêmes raisons, le partage de nourriture entre les enfants est formellement INTERDIT.

15. SAC À DOS

Le sac à dos seront déposés sous l'Agora et vous seront retournés à chaque jour. Nous ne sommes pas responsables des objets brisés, perdus ou volés. Il est donc de la responsabilité des parents de procéder à la vérification du matériel.

CONTENU DU SAC À DOS (items bien identifiés au nom de l'enfant)		
Casquette ou chapeau	Bouteille d'eau réutilisable	Espadrilles (semelle non marquante)
Crème solaire	Élastique pour cheveux	Vêtements de rechange
Maillot de bain	Serviette de plage	Vêtements pouvant être salis
Coffre à crayons (crayons, ciseaux, colle, etc.)		

16. CODE VESTIMENTAIRE

Sandales fermée	Cheveux longs attachés en tout temps
Espadrilles avec semelle non marquante	Chandail assez long, cachant suffisamment les épaules et le ventre
Vêtements de sport adaptés à la température	Casquette ou chapeau
Robe et jupe à éviter, sauf si un legging/cuissard porté en dessous	

17. OBJETS PERSONNELS

Ne laissez pas votre enfant apporter des objets personnels ou ayant une valeur monétaire ou sentimentale (bijoux, jouets, argent de poche, matériel électronique) qui pourraient être perdus ou brisés.

Il est fortement recommandé de **bien identifier** le matériel et les vêtements de vos enfants.

Nous ne sommes pas responsables des objets brisés, perdus ou volés.

Les objets perdus seront déposés dans la boîte prévue à cet effet. À la fin du camp, tous les objets perdus et non réclamés seront envoyés à un organisme communautaire.

BICYCLETTE

Tous les enfants qui se déplacent à bicyclette doivent s'assurer d'avoir un cadenas et de bien verrouiller eux-mêmes leur bicyclette dans les supports et espaces appropriés. Nos animateurs ne pourront toucher aux bicyclettes et cadenas des enfants. Nous ne sommes pas responsables des vols. Pour tout déplacement à bicyclette, le port du casque est obligatoire.



18. URGENCE & SÉCURITÉ

Notre équipe d'animation prendra la décision de transporter un enfant par ambulance si elle le juge nécessaire. Les frais seront facturés aux parents.

Lors d'une situation d'urgence, les parents ou les personnes-contacts indiquées sur la *Fiche de renseignements* de l'enfant seront contactés, d'où l'importance de donner des numéros de téléphone valides.

L'équipe du camp de jour se réserve le droit de se déplacer à pied, en présence des animateurs, sur le territoire de la municipalité.

SEMAINE 1 (25 au 27 juin)	LE MONDE DE GERMAIN 
SEMAINE 2 (1 ^{er} au 4 juillet)	Le Cirque des merveilles 🎪 : Sous le chapiteau magique, testez vos talents! Portez de l'orange, comme les éclats du cirque.
SEMAINE 3 (7 au 11 juillet) 	Les Jeux Olympiques des sports d'équipe 🏅 - Couleurs Olympique Un événement axé sur la coopération et l'esprit d'équipe! Les enfants seront invités à des activités sportives amusantes et ludiques, où la collaboration et la stratégie sont la clé pour remporter des médailles.
SEMAINE 4 (14 au 18 juillet)	L'Île des sirènes et des pirates 🌊 : Un mélange de mer et de mystères avec des sirènes et des pirates à la recherche du trésor perdu. Portez du bleu pour refléter la mer scintillante et le côté mystérieux de l'île.
SEMAINE 5 (21 au 25 juillet)	Le Labyrinthe des aventures magiques 🗝️ : Un labyrinthe plein de mystères et d'énigmes. Portez du vert pour ne pas vous perdre et retrouver votre chemin.
SEMAINE 6 (28 juillet au 1 ^{er} août)	Le Village médiéval enchanté 🏰 : Vivez une aventure dans un village médiéval magique, avec tous les personnages de cette époque. Portez du rouge pour traverser ce monde enchanteur.
SEMAINE 7 (4 au 8 août)	La Plage des trésors cachés ☀️ : Un paradis de sable et de soleil! Portez du jaune, couleur du soleil, pour vivre une journée lumineuse et chaleureuse.
SEMAINE 8 (11 au 15 août)	L'Univers magique du carnaval 🎪 : Bienvenue dans un monde féérique où les couleurs et les sensations fortes se mélangent! Entre montagnes russes, jeux d'adresse, attractions surprises et spectacles, préparez-vous à vivre des moments incroyables.

**Chaque mercredi, l'enfant devra porter la couleur thématique qui est associée à la semaine ci-dessus.*

Le camp de jour le plus fou de l'été! 🤪

Cet été, préparez-vous à une folle aventure avec un camp de jour hors du commun! Nous avons une mission très importante : retrouver notre mascotte adorée, **Germain**. Celui-ci fera la rencontre de Coco La Terreur qui a un seul plan, emporter Germain dans un monde parallèle.

Mais pas de panique! Nous avons 8 semaines pour retrouver Germain. Chaque semaine de l'été, notre super scientifique et son Rapidotron nous transporteront dans un nouveau monde coloré. Mais attention, parfois ils se trompent d'adresse, alors on pourrait bien se retrouver...**au mauvais endroit!**

Au programme de notre folle quête : **7 lieux**, chacun plus incroyable que le précédent, et chacun relié à **une couleur spécifique** que nous devons porter le mercredi pour nous aider à retrouver Germain!

Voici notre plan de quête pour retrouver Germain, chaque semaine, une nouvelle aventure!

Rappel : **chaque mercredi de chaque semaine**, la couleur est la clé! (*Référence : calendrier*)

19. MALADIE

Votre enfant doit **demeurer à la maison** s'il présente l'un des symptômes suivants :

- Fièvre
- Toux (aggravée)
- Essoufflement ou difficultés respiratoires
- Mal de gorge
- Grande fatigue
- Perte d'appétit importante
- Douleurs musculaires généralisées (non liées à un effort physique)
- Vomissements au cours des dernières 24 heures
- Diarrhée
- Éruption cutanée non diagnostiquée
- Maladie infectieuse
- Présence de parasite (poux)

Si votre enfant présente l'un de ces symptômes au cours de sa présence au camp de jour, il sera isolé dans un local dédié à la situation et nous communiquerons avec vous afin que vous veniez le chercher immédiatement.

20. CODE DE VIE

Le Code de vie du camp de jour ainsi que les règlements généraux doivent être respectés.

Voici les différentes règles que je dois suivre lorsque je fréquente le camp de jour.

Respect du matériel et des lieux

- Je laisse mes objets personnels à la maison afin de participer pleinement aux activités et d'éviter tout bris, perte ou vol.
- Je ne brise pas volontairement des objets qui ne m'appartiennent pas.
- Je prends soin du matériel que l'on met à ma disposition et je le range après utilisation.
- Je prends soin de ne pas contaminer le matériel, je me lave les mains avant et après l'utilisation. Je ne tousse pas et ne crache pas intentionnellement sur le matériel.
- Je respecte la nature : je dépose mes déchets au bon endroit (poubelle, recyclage, compost).

Respect des équipes d'animation et de coordination

- Je suis respectueux lorsque je m'adresse à mon animateur, moniteur et aux autres personnes responsables du camp de jour.
- J'écoute attentivement les consignes de mon animateur, moniteur et je les respecte en tout temps.
- Je respecte le silence lorsqu'on me le demande.
- Je reste avec mon animateur, moniteur en tout temps et je m'assure qu'il peut me voir.
- J'avise un responsable lorsque je quitte les lieux ou que je dois me déplacer.
- Je suis toujours poli : **s'il-vous-plait** et **merci** sont des mots magiques que j'ai intégrés à mon vocabulaire.
- Je suis conscient que mon animateur, moniteur est responsable de ma sécurité. Je ne mets donc pas ma sécurité ou celle de mes camarades en danger.

Respect des camarades

- Tous les jours, j'apporte mon sourire et ma bonne humeur au camp de jour.
- Lors des activités, je gagne humblement et je perds dignement.
- Je m'explique calmement, je cherche des solutions non violentes et je contrôle mes émotions.
- En aucun cas, je n'insulte ou ne frappe l'un de mes camarades. Je ne tousse pas et ne crache pas intentionnellement sur qui que ce soit. Je suis conscient que ces gestes pourraient mener à mon expulsion du camp de jour.

21. CONSÉQUENCE EN CAS DE MANQUEMENT

En cas de non-respect des règles, je m'expose à des conséquences. Chacune des conséquences a pour but d'améliorer la qualité de vie au camp, de faire cesser un comportement inadéquat et de m'offrir un moment de réflexion.

Les conséquences seront appliquées en fonction de la nature de mes gestes et de leur gravité.

DEGRÉ MINEUR	DEGRÉ MAJEUR
Manque de respect envers l'équipe du camp de jour ou envers les camarades, manque de respect envers le matériel ou les lieux, non-respect de l'autorité.	Toute forme de violence ou action compromettant la sécurité du jeune ou d'autrui, injure, intimidation, colère incontrôlée, acte compromettant la sécurité.

ESCALADE DES SANCTIONS	
1. Avertissement verbal. 2. Discussion avec l'animateur, moniteur et/ou les responsables du camp afin de trouver des solutions concrètes. Un avis écrit est remis aux parents. 3. Rencontre disciplinaire avec l'enfant, ses parents et les responsables du camp, au cours de laquelle une entente écrite sur le comportement à améliorer sera signée. 4. Suspension immédiate pour une durée de 3 jours. 5. Expulsion définitive	1. Retrait de l'enfant de son groupe. 2. Rencontre avec l'animateur et les responsables du camp. Un avis écrit est remis aux parents. 3. Rencontre disciplinaire avec l'enfant, ses parents et les responsables du camp et suspension de 1 jour. 4. Suspension de 5 jours. 5. Expulsion définitive du camp.
À chaque étape, une note sera inscrite au dossier de l'enfant.	
En cas de possession de drogue ou d' alcool : expulsion immédiate et définitive de l'enfant.	
Aucun remboursement en cas de suspension ou d'expulsion.	

L'équipe d'intervention jugera du niveau de gravité au manquement du Code de vie en vigueur et déterminera la conséquence adéquate. Les parents sont toujours avisés si leur enfant a eu un manquement au Code de vie du camp de jour.

Je m'engage à collaborer avec la direction du camp de jour et à venir la rencontrer si le comportement de mon enfant nuit au bon déroulement des activités.

Vous devez lire avec votre enfant la section Maladie, Code de vie et Conséquence en cas de manquement.